



FAIRE DE L'ENTREPRISE UN BIEN COMMUN

Compte rendu des Rencontres de la croissance à l'Assemblée Nationale Le 1^{er} décembre 2015

A l'invitation de **Laurent Grandguillaume**, député de la Côte d'Or et **Virginie Duby-Muller**, Députée de Haute-Savoie, trente dirigeants d'Entreprise et Progrès ont échangé avec des députés dans le cadre d'un petit-déjeuner le 1^{er} décembre 2015.

Pour **Isabelle Job-Bazille**, directeur des études économiques du Crédit Agricole, les nombreuses innovations technologiques transforment structurellement nos sociétés. Par exemple, demain Google pourrait révolutionner le secteur des transports en commercialisant ses voitures sans chauffeurs. Par la démocratisation des imprimantes 3D, nous deviendrons progressivement des « *info-fabriquants* ».

Par ailleurs, nous assistons à une polarisation de la société entre les emplois ultra-qualifiés et bien payés et les emplois de service de proximité qui « *subissent* » ce phénomène d'ubérisation. Au milieu, la classe moyenne voit ses emplois disparaître et être délocalisés.

Denis Terrien, Président d'Entreprise et Progrès prolonge la réflexion en précisant qu'aux Etats-Unis, il y a 30% de travailleurs indépendants. Quelle est leur contribution à la société et quelle protection leur est offerte ? Se pose aussi la question du salaire universel.

S'en est suivi le 1^{er} **témoignage** de Frédéric Blond, Directeur général des laboratoires Payot sur les difficultés d'une entreprise française à se développer en Europe à travers plusieurs cas pratiques.

1^{er} cas : une filiale a été établie en Belgique en 2015. Pour suivre la réglementation européenne, Payot a dû ouvrir une société en Belgique, les comptes ont dû être déclarés en Belgique, les charges sociales payées dans le pays. De plus, cela génère de nombreux coûts additionnels administratifs et déclaratifs. Pourquoi ne pas pouvoir payer ses impôts de manière centralisée en Europe ? Actuellement il faut démultiplier les déclarations pour chaque pays au sein duquel les laboratoires Payot sont implantés.

2^{ème} cas : l'administration allemande complique les activités de Payot du fait des prix de transferts. La société a 15 jours à compter de la date de commercialisation pour justifier ses prix de ventes sur le territoire allemand et les produits sont taxés d'office à l'entrée.

Pour Frédéric Blond, il faudrait une harmonisation administrative et fiscale en Europe.

En réponse, le Député **Laurent Grandguillaume** explique qu'au niveau européen il y a une véritable volonté de simplification du droit et d'harmonisation. Sur le plan national, le gouvernement s'attache à accompagner les TPE et les PME à l'export.

2^{ème} **témoignage** de Benoit Thieblin, PDG de Spie batignolles, entreprise gérant des parcs de stationnements et des centres aqua-ludiques en concessions, nous évoque ses litiges avec les collectivités locales. A la suite des élections municipales de 2008, deux collectivités pour lesquelles travaillent Spie Batignolles ont changé d'étiquette politique. Les mairies ont donc mis fin aux contrats avec la société en dehors de toute légalité. Benoit Thieblin a alors dû aller au tribunal administratif pour faire valoir ses droits. Les procédures ont été gagnées mais cela a demandé une énergie considérable et a donc ralenti la croissance de la société. L'absence de freins aux pouvoirs d'un maire est donc un problème pour les entreprises.

Le Député **François-Michel Lambert**, par ailleurs Président de l'Institut de l'économie circulaire explique que ce problème a été pallié en décembre 2012 avec la mise en place du médiateur des marchés publics dont le rôle est de répondre à ce genre de conflits entre des entreprises privées et des marchés publics.

3^{ème} **témoignage**, **Catherine Lucet**, Présidente de la maison d'édition Nathan, évoque à son tour les comportements « *instables* » de l'Etat client via l'exemple de la formation médicale continue. Une filiale de Nathan a développé il y a 4 ans un dispositif de e-learning destiné aux médecins travaillant sur les thérapies comportementales et cognitives. Ce dispositif tout à fait innovant marchait très bien auprès des professionnels. Le 23 septembre dernier, l'Etat a décidé de stopper ce dispositif pour des diverses raisons. Le problème est ici que l'Etat change constamment les « *règles du jeu* », ce qui empêche les entreprises d'avoir de la visibilité. Nathan est une grosse structure qui peut temporiser mais pour une start-up cela peut être compliqué.

Pour le député **Laurent Grandguillaume**, effectivement quand on veut simplifier - en supprimant notamment un certain nombre de règles - cela vient effectivement percuter des modèles existants telle que la suppression de l'obligation faite aux promoteurs de mettre des conduits de cheminée dans les nouvelles constructions. Cela percute une entreprise implantée à Niort, leader européen sur les cheminées. Toujours est-il que ce qui pêche dans notre pays, ce sont les études d'impacts en amont des décisions quelles qu'elles soient.

4^{ème} **témoignage** de **Patrick Dumoulin**, Président de l'Institut Great Place To Work, sur les nombreuses difficultés d'une petite entreprise tant en termes de gestion administrative et fiscale que de politique salariale. 1^{er} souci : il est extrêmement difficile de se séparer d'un salarié en CDI. 2^{ème} souci : Great Place To Work est traitée fiscalement comme une entreprise du CAC 40. Sur le 1^{er} centime, nous payons 33,3%. Par ailleurs et pour l'anecdote, Patrick Dumoulin explique avoir passé une journée à remplir les documents du compte pénibilité alors que fabriquant « *du jus de cerveau* », il n'y avait rien de pénible à décrire. 3^{ème} souci sur la redistribution. L'institut abonde pour chaque salarié à hauteur de 800 euros pour le *Plan épargne retraite collectif* (PERCO). Alors que

la taxe s'élevait à 8%, elle s'élève dorénavant à 20%. Patrick Dumoulin se demande s'il va continuer à augmenter l'abondement pour ses salariés.

Pour le député **Laurent Grandguillaume** il importe dorénavant de défendre le statut de l'actif. L'actif pouvant être entrepreneur, travailleur indépendant, salarié ou pas, il faut une sécurité collective et en même temps une protection qui prenne en compte les trajectoires individuelles, et donc favoriser la nécessaire flexibilité des entreprises. En effet, si le carnet de commandes d'une entreprise baisse, il faut que cette dernière ajuste sa production. Une des clés serait de s'appuyer sur le compte personnel d'activité (CPA) qui promeut un premier statut de l'actif protégeant les droits individuels tout en permettant une certaine flexibilité pour l'entreprise.

Actuellement, **Laurent Grandguillaume** défend une proposition de loi sur le chômage longue durée. L'idée c'est d'activer les dépenses passives et donc de pouvoir générer des emplois dans les territoires perdus en utilisant les différentes allocations pour financer de l'emploi plutôt que de payer des allocations chômages qui coutent environ 15 000 euros/an par chômeur.

5^{ème} témoignage de Carl Azoury, PDG d'une SSI, Zenika. Pour se développer nous devons recruter. Si l'entreprise ne recrute pas, nous ne pourrions pas augmenter notre chiffre d'affaires. Recrutant actuellement l'entreprise va devoir déménager pour aller dans des locaux plus grands d'ici septembre 2016 d'autant plus que du fait de contrat de bail « 3, 6, 9 ans », s'ils ne quittent pas les locaux à cette période, la société devra se réengager au moins pour 3 ans. Si Carl Azoury et son équipe souhaitent partir en milieu de période, ils devront trouver des personnes pour reprendre les locaux, payer un intermédiaire... C'est beaucoup de gestion pour une PME qui n'a pas les moyens d'un grand groupe. Il faut que le législateur s'empare de la question.